



Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban

Les demandes et retraits de passeport se font uniquement sur rendez-vous 04.92.33.20.02

Présence indispensable du demandeur

Pour remplir votre dossier vous devez renseigner l'état civil complet de vos parents (date et lieu de naissance)

Passeport d'une personne majeure : renouvellement

Si l'ancien passeport est un passeport sécurisé ou récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)	Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 2 ans
1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)	1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)
Timbres fiscaux : 86 €	Timbres fiscaux : 86 €
Original justificatif de domicile original Pour les personnes majeures hébergées, veuillez fournir l'attestation de l'hébergeant + son justificatif domicile + la copie de sa pièce d'identité	Original justificatif de domicile Pour les personnes majeures hébergées, veuillez fournir l'attestation de l'hébergeant + son justificatif domicile + la copie de sa pièce d'identité
Ancien passeport : original + photocopie	Ancien passeport : original + photocopie
	Carte d'identité sécurisée (plastifiée) : original
	Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée, un <u>extrait d'acte de naissance avec filiation</u> (ou copie intégrale) daté de moins de 3 mois
	Si le justificatif d'état civil ne permet pas de démontrer la nationalité : un <u>justificatif de nationalité française</u> : original
Livret de famille	Livret de famille

Passeport d'une personne majeure : 1^{ère} demande

Si vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée)	Si vous ne possédez pas de carte d'identité ou seulement un ancien modèle cartonné
1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)	1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)
Timbres fiscaux : 86 €	Timbres fiscaux : 86 €
Original justificatif de domicile Pour les personnes majeures hébergées, veuillez fournir l'attestation de l'hébergeant + son justificatif domicile + la copie de sa pièce d'identité	Original justificatif de domicile Pour les personnes majeures hébergées, veuillez fournir l'attestation de l'hébergeant + son justificatif domicile + la copie de sa pièce d'identité
Carte d'identité sécurisée	<u>Extrait d'acte de naissance avec filiation</u> (ou copie intégrale) daté de moins de trois mois
	Si le justificatif d'état civil ne permet pas de démontrer la nationalité : un <u>justificatif de nationalité française</u> original
Livret de famille	Livret de famille

Passeport d'une personne majeure : en cas de perte ou de vol

Si le passeport perdu est un passeport biométrique ou d'un autre modèle
1 photographie d'identité en couleur (35x45 – norme AFNOR NFZ 12010)
Timbres fiscaux : 86 €
Original justificatif de domicile Pour les personnes majeures hébergées, veuillez fournir l'attestation de l'hébergeant + son justificatif domicile + la copie de sa pièce d'identité
Déclaration de perte ou de vol
Carte d'identité sécurisée (plastifiée) : original
Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée, un <u>extrait d'acte de naissance avec filiation</u> (ou copie intégrale) daté de moins de 3 mois
Si le justificatif d'état civil ne permet pas de démontrer la nationalité : un <u>justificatif de nationalité française</u> original
Livret de famille